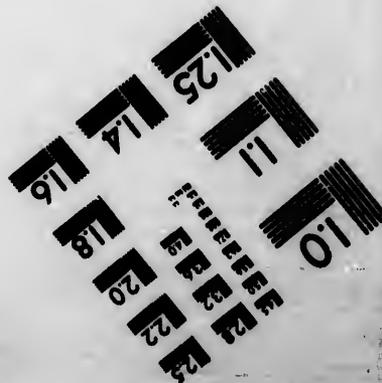
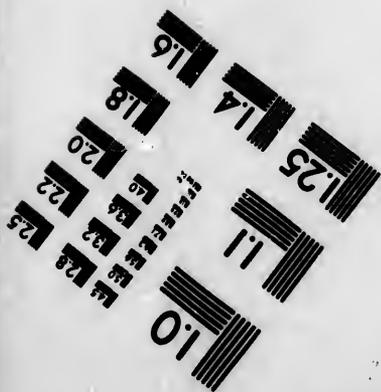
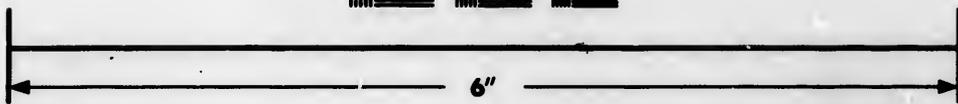
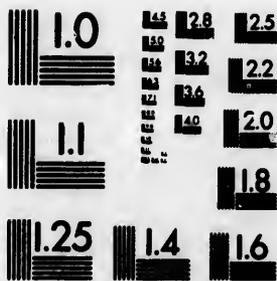


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

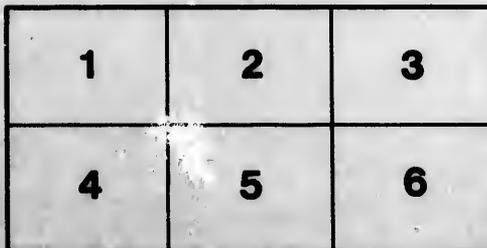
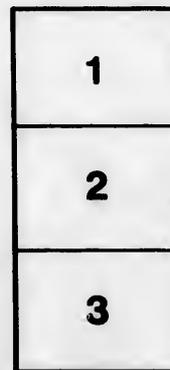
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
l to
t
e pelure,
on à

32X

CIRCULAIRE

AU

Clergé du Diocèse de Montréal.

MONTRÉAL 23 FÉVRIER 1869.

MONSIEUR,

Voy. Inst. 16 Nov. 1850.

Depuis quelques semaines, plusieurs Prêtres de la ville et même de la campagne me demandent quelle conduite ils doivent tenir, au confessionnal, avec les personnes qui appartiennent à la *Société des Cordonniers*. Cette Société, qui a pris naissance aux Etats-Unis, paraît ne s'être établie à Montréal que depuis quelques mois. Ceux qui en font partie disent qu'ils n'ont d'autre but que celui de se protéger contre des maîtres qui ne leur donnent pas des gages suffisants pour les faire vivre ainsi que leur famille. Dans cette Société, l'on exige un secret, qui cependant peut être dévoilé au confesseur, et une espèce de serment. Il paraîtrait de plus que, dans certains cas, la justice serait blessée, parce qu'on cherche à empêcher les personnes qui n'appartiennent pas à cette Société d'avoir du travail. Pour toutes ces raisons, j'ai cru jusqu'ici devoir répondre aux Prêtres qui me consultaient là-dessus de refuser l'absolution aux membres de cette Société, tant qu'ils en feraient partie. Je m'étais fondé pour cela sur certaines réponses données par Rome, en 1850, aux Evêques des Etats-Unis par rapport à d'autres Sociétés, lesquelles réponses faisaient entendre que du moment qu'une Société avait un secret et un serment, elle se trouvait par là même comprise dans les Bulles Pontificales (Conc. Plen. Baltim. II. Act. et Dec. fol. 335, 336 et 337e). Mais je vois, par les mêmes

Actes et Décrets, p. 263, que sur de nouvelles représentations que les Pères du Concile ont cru devoir faire à Rome, le St. Père, le 13 Juillet 1865, leur a fait répondre : *Societates occultæ, de quibus in Pontificiis Constitutionibus sermo est, ex omnes intelliguntur quæ adversus Ecclesiam vel Gubernium sibi aliquid proponunt, exigant vel non exigant a suis asseclis juramentum de secreto servando.* De là ils ont conclu que les Bulles Pontificales ne regardaient pas les sociétés d'ouvriers, dont le but est de se protéger, pourvu, disent-ils, que sous ce prétexte on n'admette rien qui favorise les sectes condamnées ; que les ouvriers, qui appartiennent à ces Sociétés, ne fassent rien contre les lois de la justice ; que le secret émis dans ces Sociétés puisse être révélé à l'autorité légitime ; et que le résultat de ces Sociétés n'entraîne aucun danger de trouble ou d'assassinat.

De plus, dans les Lettres du 13 Juillet 1865, citées plus haut, le Préfet de la S. C. de la Propagande donne à Monseigneur l'Archevêque de Baltimore l'information suivante : *Voluit præterea Sanctitas Sua, ut tibi subjungeretur recurrendum esse ad Sanctam Sedem, et quidem omnibus adamussim expositis rerum adjunctis, si quæ forte difficultates in applicatione prædicti Decreti inveniantur.* Par là il a été compris qu'aucun Evêque ne devait se charger de condamner aucune société, mais devait recourir à Rome pour savoir à quoi s'en tenir. Les Pères du Concile finissent par exhorter leurs ouailles à se défier de toutes ces sortes de sociétés qui travaillent dans l'ombre. Ils leur conseillent au contraire d'entrer dans ces Sociétés qui sont en grand nombre dans l'Eglise catholique, et qui ne craignent pas que leurs actes paraissent au grand jour.

Toutes ces raisons me font conclure que, sans pouvoir se prononcer expressément contre la Société des Cordonniers, et autres semblables, on ne peut du tout les encourager, à cause des dangers qu'elles renferment, mais qu'on doit au contraire faire ce que l'on peut pour engager les personnes qui en font partie à s'en retirer. Mais on ne doit pas aller jusqu'à leur refuser l'absolution, s'ils promettent d'en sortir du moment qu'on leur fera connaître que Rome les a condamnées.

Je vais au reste écrire immédiatement à Rome à ce sujet, et je m'empresse de vous communiquer la réponse qu'on jugera à propos de donner à mes questions.

Le cinquantième anniversaire de la Prêtrise du St. Père aura lieu le 10 Avril prochain. Je vous ferai connaître plus tard ce que nous devons faire pour le célébrer comme il convient.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU Vic-Gén.

Administrateur.

